



PREFETE DE L'ALLIER

Le Sous-Préfet
de l'arrondissement de VICHY

Vichy, le 04/11/2019

Madame la Présidente,

Pour faire suite à votre courrier du 2 octobre dernier, je suis en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Je vous rappelle que mon courrier du 3 octobre 2017 précise bien, en parfaite cohérence avec l'arrêt du conseil d'État n° 347516 en date du 20 mars 2013, que « tout autre usage que celui précédemment cité nécessiterait des études et travaux complémentaires mais cette fois à la charge de l'acquéreur ».

Pour répondre à votre seconde interrogation, je vous rappelle également les termes de mon courrier du 3 octobre 2017 « En ce qui concerne le caractère boisé et naturel de cette zone, notamment sur la « coulée verte » entre les deux principaux sites où subsistent des bâtiments, la collectivité avait exprimé sa volonté de la conserver, quelle que soit la future affectation du site ».

Seule Vichy Communauté, future propriétaire est donc en mesure de vous répondre sur le devenir de ce site.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Sylvaine ASTIC

Mme Isabelle FILATOV
Présidente de l'Association Danger Montpertuis
7 bis, les Chabannes Basses
03700 BELLERIVE SUR ALLIER